

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 FEVRIER 2025
DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TARBES

Le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes s'est réuni en mode hybride (en présentiel et à distance au grand amphi, le jeudi 6 février 2025 à 14 h 00.

40 membres ayant voix délibérative sont convoqués, 24 sont présents en début de séance et 2 pouvoirs sont également pris en compte. Le quorum est atteint à 26 voix délibératives.

DELIBERATION : STATUTS DE L'ENIT

Il est rappelé que selon le décret 2023-1094 relatif à la création de l'Université de Technologie de Tarbes, cette dernière peut créer en son sein des instituts ou des écoles dans les conditions prévues par les articles L. 713-1 et L. 713-9 et les dispositions réglementaires prises pour leur application.

Il est créé, au sein de l'Université de technologie de Tarbes, une école d'ingénieurs, école interne au sens du 2° de l'article L. 713-1 du code de l'éducation, dénommée «Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, après avis du 9/07/2024 par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), instance consultative.

Le Conseil d'Administration de l'UTTOP doit ce jour délibérer sur les statuts de la composante ENIT.

Le Président du Conseil d'Administration propose aux membres du conseil de délibérer sur les statuts de l'ENIT.

Le Conseil d'administration approuve à la majorité des membres délibérants les statuts de l'ENIT.

Votants : **26** membres ayant voix délibérative

POUR : 24 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

Adoption à la majorité des membres délibérants des statuts de l'ENIT.

Fait à Tarbes, le 6 février 2025

Pour le Président du Conseil d'Administration,
Antoine NUNES

Le Directeur,
Jean-Yves

